



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

insecticides

Question écrite n° 83176

Texte de la question

M. Michel Lefait appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'homologation d'une spécialité insecticide systémique en traitement de semences, appelée le Poncho-Maïs, dont les effets peuvent s'avérer néfastes sur les activités de l'apiculture. La molécule active de cet insecticide, la clothianidine, appartient à la famille des néo-nicotinoïdes, un insecticide neurotoxique. Il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures que compte prendre son ministère pour garantir le respect de l'environnement et des ressources naturelles.

Texte de la réponse

Au mois de janvier dernier, à la suite des résultats favorables de l'évaluation scientifique communautaire, la clothianidine a été inscrite sur la liste des substances actives autorisées dans l'Union européenne. En France, les dossiers des produits phytopharmaceutiques contenant la substance active clothianidine ont été soumis à la Commission d'étude de la toxicité, structure nationale d'évaluation des risques scientifiques. Celle-ci a requis des compléments d'information des entreprises productrices pour ce qui concerne le risque pour les organismes aquatiques et les abeilles. Par conséquent, le ministère de l'agriculture et de la pêche a décidé d'attendre les résultats de l'évaluation scientifique nationale avant de prendre toute décision concernant l'éventuelle homologation de produits phytopharmaceutiques contenant de la clothianidine.

Données clés

Auteur : [M. Michel Lefait](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83176

Rubrique : Produits dangereux

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 janvier 2006, page 402

Réponse publiée le : 16 mai 2006, page 5138